



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30803814/00/FR/000

Original



040 - INSP

Votre numéro de client :

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Chemin de Familleureux 47, 7110 La Louvière



Effectué le :

19/02/2025 08:20 - 09:16



Effectué par : BRYAN LEFEBVRE (5772)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Propriétaire

Adresse -

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Adresse

Chemin de Familleureux 47, 7110 La Louvière

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 341 896
Adresse	Chemin de Familleureux 47, 7110 La Louvière
Code EAN	Non communiqué
N° Compteur	1SAG1100740976
Index 1.8.1 consommation jour	2612
Index 1.8.2 consommation nuit	2190
Installation contrôlée	- Unité d'habitation
Type d'installation	Installation domestique

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 - buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

Date d'émission : 19/02/2025

1 / 7

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020
Dérogations appliquées	- Partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée - Valeur max. autorisée de la protection de branchement
Valeur nominale de la protection placée (A)	40
Valeur max. autorisée de la protection de branchement (A)	40
Type d'interrupteur-sectionneur général	- Disjoncteur
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm²)	10
Canalisation d'alimentation - Type	VOB
Tension (V)	- 230 V AC

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : Td chambre

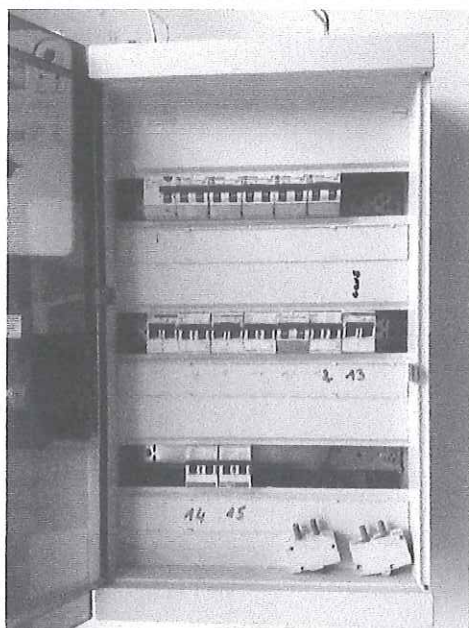
Nombre de circuits 5



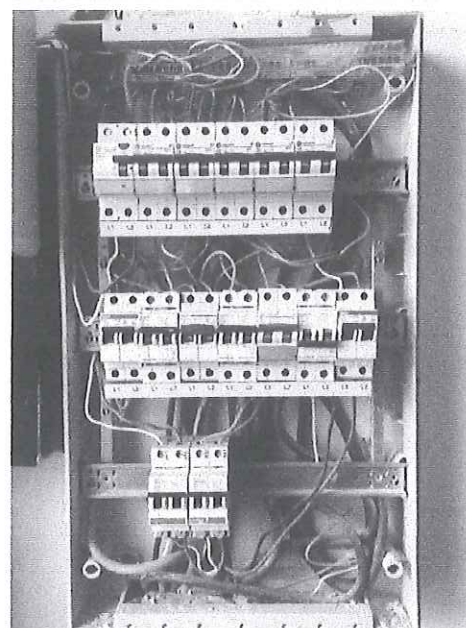
(Tableau électrique)

Tableau BT : Tgbt
Nombre de circuits

13



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Pas d'application / vérification pas possible
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Pas en ordre
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	OK (contrôle visuel)
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas d'application / vérification pas possible
Mesures de protection CD	Pas en ordre
Mesures de protection CI	Pas en ordre
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Pas en ordre
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections de	Niet in orde

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

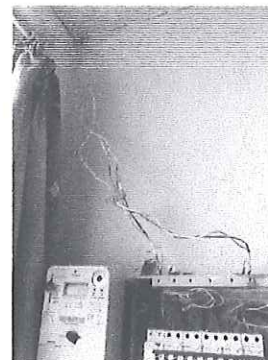
Type de prise de terre	Conducteurs enfoncés verticalement / Barres / piquets
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	15.9
Valeur d'isolement général (Mohms)	68

Infractions constatées

Installation

Canalisations

- Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.).



- Remplacer le conducteur isolé vert/jaune utilisé comme conducteur actif (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.).



Contacts Indirects

- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (L1: 4.2.4.3.).
- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés dans les installations domestiques (L1: 4.2.4.3.).

Liaisons équipotentielle

- Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.).

Mise à la terre

- Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation (L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.).
- Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).
- Relier les prises de terre entre elles (L1: 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.4.).

Récepteurs

- Le degré de protection (IP) des appareils et/ou le matériel électrique installé est inadéquat pour le volume 2 de la salle d'eau (L1: 5.1.4.; 7.1.3.).

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).
- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).

Tableau BT: Td chambre

Tableaux/enveloppes/portes

- Adapter le tableau: le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant (L1/L3: 4.2.2., 5.3.5.1.).
- Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).
- (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).

Tableau BT: Tgbt

Protection surintensités



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30803814/00/FR/000

- Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval (L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.4.2.).

Tableaux/enveloppes/portes

- Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).

Remarques

Installation

Constatation supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- En l'absence de schémas, la liste d'infractions est non exhaustive.
- La mise à la terre de l'installation est parcourue par une tension de 80 volts, nous vous conseillons de faire le nécessaire rapidement.

Divers + éclairage

- Prévoir le dépoussiérage du tableau.
- Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.
- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.
- Reconditionner les connexions volantes et/ou câblages.

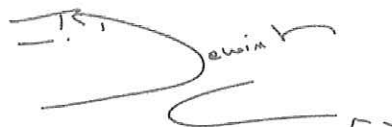
CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

Il y a lieu de donner suite aux remarques reprises dans le présent rapport.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 19/2/2026

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.



Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.